



MILLER THOMSON  
AVOCATS | LAWYERS

MILLERTHOMSON.COM

# DANS LE BLANC DES YEUX : TENDANCES EN MATIÈRE DE FUSIONS ET ACQUISITIONS AU CANADA

2022 | Numéro 3



## DANS CE NUMÉRO

<b>BIENVENUE À NOTRE RUBRIQUE DANS LE BLANC DES YEUX</b> .....	<b>3</b>
<b>TENDANCES SECTORIELLES : ESG</b> .....	<b>4</b>
<i>par Andrew Gunpat, Simon Igelman et Safa Bajwa</i>	
<b>ENTREVUE AVEC JASON KROFT ET MYRON MALLIA-DARE, ASSOCIÉS</b> .....	<b>5</b>
<b>TRANSACTIONS REPRÉSENTATIVES DU T1 2022</b> .....	<b>8</b>



Les renseignements affichés dans cette publication contiennent des points de droit variés fournis uniquement à des fins informatives et non commerciales. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique. Nous recommandons que les lecteurs retiennent les services d'un avocat ou usent de leur jugement avant de prendre une décision reposant sur les renseignements contenus dans cette publication. Toute personne qui décide de s'appuyer sur ces renseignements le fait à ses propres risques.

© Miller Thomson S.E.N.C.R.L., s.r.l., 2022. La reproduction et la diffusion du présent document dans sa totalité sont autorisées à condition qu'aucune modification ne soit apportée à son format ou à son contenu. Toute autre forme de reproduction ou de diffusion est expressément interdite sans le consentement préalable écrit de Miller Thomson qu'il est possible d'obtenir en écrivant à [newsletters@millerthomson.com](mailto:newsletters@millerthomson.com).

# BIENVENUE À NOTRE RUBRIQUE DANS LE BLANC DES YEUX

Dans ce numéro, nous faisons les choses un peu différemment. Habituellement, la rubrique comporte deux volets : un survol des fusions et acquisitions au Canada et un examen des tendances d'un secteur. Nos lecteurs aiment particulièrement ce deuxième volet, qui fait appel à l'expertise d'associés de Miller Thomson et de sommités du secteur.

Dans le présent numéro et les suivants, ces dialogues seront présentés à la rubrique Tendances sectorielles. De plus, dans le premier numéro de chaque année, nous ferons désormais un retour sur l'année écoulée, car nous croyons que l'analyse des données d'une année entière dresse un portrait plus complet du marché des fusions et acquisitions au Canada.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le nouveau format et le nouveau contenu et à nous suggérer des secteurs à aborder dans les prochains numéros. Notre but est d'offrir aux lecteurs une analyse réfléchie et actuelle du marché canadien des fusions et acquisitions, produite par des sommités et des spécialistes des milieux du droit et des affaires.

Cordialement,

*Jay Hoffman*

Jay Hoffman | Associé et président du groupe de pratique Droit des affaires et fusions et acquisitions  
jhoffman@millerthomson.com

# TENDANCES SECTORIELLES : ESG

## Aperçu

ESG est un sigle à la mode par les temps qui courent. Il reste tout de même que les critères qu'il désigne – environnement, société et gouvernance – sont au cœur des opérations commerciales des sociétés, dont les fusions et acquisitions, et de leurs stratégies d'affaires.

On peut interpréter comme suit l'attention accordée actuellement aux critères ESG :

i) Les organismes de réglementation imposent de plus en plus d'obligations ESG aux sociétés et en surveillent étroitement le respect. Par conséquent, les acheteurs et les investisseurs peuvent être réticents à s'engager auprès d'une société qui est ou qui pourrait être aux prises avec des problèmes de conformité réglementaire.

ii) Les investisseurs se soucient plus que jamais des conséquences financières des grands problèmes actuels, comme les changements climatiques. Bon nombre s'intéresseront donc aux pratiques ESG de sociétés cibles qui pourraient atténuer ces conséquences. En outre, les engagements de carboneutralité pris par plusieurs investisseurs avertis à l'égard de leurs propres émissions influencent les investissements qu'ils choisissent de faire et de conserver.

iii) Étant donné la sensibilisation croissante aux problèmes sociétaux – et à l'importance des cadres ESG pour s'y attaquer –, le défaut d'une société de mettre en œuvre et de surveiller des politiques ESG peut la faire mal paraître et la rendre moins attrayante pour les acheteurs et investisseurs potentiels. Inversement, l'application réussie de politiques et de pratiques ESG peut renforcer l'image de marque d'une société et la faire se démarquer de ses concurrents.

C'est donc sans surprise que les acheteurs et les investisseurs effectuent des vérifications diligentes axées sur les critères ESG de plus en plus approfondies, et que les sociétés portent une attention particulière aux critères ESG. Jason Kroft et Myron Mallia-Dare, associés à Miller Thomson et responsables des activités du cabinet liées aux facteurs ESG et au marché du carbone, ont une connaissance pointue de ces questions des points de vue du droit des sociétés et du droit commercial, du financement et de la titrisation, de la réglementation et des fusions et acquisitions. Dans l'entrevue ci-dessous, Jason et Myron nous parlent des critères ESG au Canada et de leur incidence sur le marché canadien des fusions et acquisitions d'aujourd'hui et de demain.

## ENTREVUE AVEC JASON KROFT ET MYRON MALLIA-DARE, ASSOCIÉS :



Avocat principal, **Jason Kroft** œuvre dans le groupe du droit des sociétés de Miller. Il se spécialise dans le financement structuré et le financement non traditionnel. Il met au service des entreprises sa riche expérience de la titrisation, des dérivés et des produits et services financiers.



**Myron Mallia-Dare** est avocat en droit des sociétés. Il possède une vaste expérience du secteur des technologies. Il axe sa pratique sur les fusions et acquisitions nationales et transfrontalières, le capital-investissement, le capital de risque et le financement d'entreprise. Il conseille régulièrement des fonds de capital-investissement, des vendeurs et des acquéreurs stratégiques canadiens et étrangers

### 1) En tant qu'avocats, que pouvez-vous nous dire sur l'adoption des critères ESG par les clients? Dans quelle mesure cette adoption fait-elle partie de l'avenir des sociétés et de leurs activités?

**Jason :** Nous servons un éventail de clients représentant tous les secteurs de l'économie canadienne. Dans les sociétés ouvertes les plus grandes et les plus averties, comme les banques, les fonds communs de placement et les caisses de retraite, les critères ESG sont au centre des préoccupations des comités de placement, du bureau du chef des placements et de la haute direction. Les PME et les sociétés fermées, elles, ressentent moins d'urgence en la matière, comme elles sont assujetties à un fardeau réglementaire moindre. Toutefois, les choses sont en train de changer. Rares sont les clients qui ignorent tout des critères ESG ou qui y sont complètement indifférents, et on prévoit que dans un avenir rapproché, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, n'auront d'autre choix que de les prendre au sérieux.

**Myron :** Pour ce qui est des règles et de la réglementation encadrant les critères ESG, il y en a plusieurs types : codes volontaires, lois sur les valeurs mobilières, politiques des bourses, autres lois, etc. Si les lois tendent à peu changer, même pour ce qui est des critères ESG, le cadre réglementaire ESG à l'échelle mondiale évolue constamment. Des changements importants survenant à plusieurs niveaux (sensibilisation des consommateurs, habitudes de consommation, attentes des employés, cadres réglementaires, perception des acteurs de différents secteurs) poussent les investisseurs à réaffecter des sommes substantielles en fonction des tendances ESG. Nous traitons directement de questions comme les droits de la personne, l'emploi ou les codes du travail avec des clients de divers secteurs. Le modèle le plus fréquent est celui du code volontaire, et comme l'a dit Jason, les clients les plus grands et les plus avisés sont ceux qui sont le plus au fait de ces considérations.

### 2) Quels sont les secteurs à l'avant-garde de l'adoption des critères SG? Inversement, quels sont selon vous les secteurs qui tirent de l'arrière, et que peuvent-ils faire pour rattraper leur retard?

**Jason :** Comme le « E » d'ESG se rapporte aux changements climatiques, aux émissions de GES et aux problèmes connexes, les entreprises les plus touchées sont celles qui font l'objet d'une surveillance étroite. Il s'agit généralement des entreprises les plus énergivores, soit celles des secteurs du pétrole et du gaz, des carburants et des transports. Les prochains secteurs visés seraient ceux de la construction et de l'immobilier, qui consomment eux aussi beaucoup d'énergie. Ils seront vraisemblablement la prochaine grande priorité dans la réflexion sur la construction de villes durables et sur la place des critères ESG dans l'aménagement et la construction durables. Outre les secteurs susmentionnés, toutes les entreprises qui touchent de près ou de loin aux carburants, qui en consomment pour leurs activités ou dont la chaîne d'approvisionnement comporte plusieurs entreprises seront touchées.

**Myron :** Selon moi, la taille de l'entreprise joue un rôle plus déterminant que le secteur d'activité dans la vitesse d'adoption des critères ESG. En règle générale, ce sont les PME et les entreprises exploitées par leur propriétaire qui ont du retard. On peut supposer que leurs activités sont moins spécialisées, et que leurs dirigeants et administrateurs possèdent des connaissances moins approfondies. De plus, si on est surtout occupé à maintenir et à augmenter le chiffre d'affaires pour garder l'entreprise à flot, les critères ESG ne sont probablement pas une priorité. Or, cette situation est appelée à changer, car de nouvelles informations montrent que les entreprises qui intégreront les critères ESG à leur exploitation créeront de la valeur.

### **3) Quelle est l'importance des critères ESG dans les fusions et acquisitions? Comment les sociétés peuvent-elles mettre de l'avant leur adoption des critères ESG pour se rendre plus attrayantes aux yeux des acheteurs et des investisseurs?**

**Myron :** Les critères ESG sont extrêmement importants dans les fusions et acquisitions, tant pour les acheteurs que pour les vendeurs, car ils jouent directement sur la valeur de l'entreprise. L'acquéreur d'une société qui ne respecte pas une loi ou un code volontaire ou dont les pratiques ne répondent pas aux attentes du public pourrait en effet se voir pénalisé financièrement. Il y a donc des conséquences pour la valorisation et pour la capacité du vendeur d'attirer des acheteurs, mais aussi pour l'exploitation générale de l'entreprise.

Pour éviter des problèmes de réputation, il nous revient à nous, les avocats, de faire toutes les vérifications supplémentaires nécessaires pour confirmer que l'organisation se conforme aux divers codes applicables. La liste de vérification type que nous utilisons pourrait omettre certains risques ESG, car bon nombre des considérations ESG relèvent des codes et politiques volontaires des sociétés. Par conséquent, les demandes et les déclarations sur la conformité ne couvrent habituellement pas les risques ESG. L'avocat doit donc effectuer une vérification plus approfondie qu'à l'habitude, en sachant que l'étendue de la vérification varie d'un secteur à l'autre.

Par exemple, les codes et politiques volontaires qui s'appliquent aux secteurs minier, pétrolier et gazier ne s'appliqueront pas à ceux de la transformation alimentaire ou des produits de consommation. Une vérification diligente ciblant précisément les critères ESG aide les acheteurs à repérer les risques pouvant avoir une incidence sur le prix de la cible et sur la structure générale de la transaction. Il est crucial d'en tenir compte et de garder l'œil ouvert. Par exemple, un fonds de capital-investissement qui investit dans une société posant un risque d'atteinte à la réputation en raison de lacunes sur le plan des critères ESG pourrait voir ce risque se répercuter sur l'ensemble de son portefeuille. Il y a un effet d'amplification du risque. Au contraire, un fonds de capital-investissement qui acquiert une cible ayant de solides protocoles ou pratiques ESG peut s'en inspirer pour augmenter la valeur des autres sociétés de son portefeuille. La réputation est une chose très importante. Lorsque la vérification diligente détecte des risques ESG, les acheteurs doivent en évaluer la gravité et chercher à les atténuer, notamment au moyen de déclarations ou de garanties spéciales dans le contrat d'achat ou de conditions préalables ou postérieures à la conclusion de l'opération.

### **4) Quelle est la place des crédits carbone dans l'environnement ESG général? Pensez-vous que la croissance de ce marché et les attentes de rentabilité qui y sont associées inciteront les sociétés à réfléchir plus attentivement à leurs responsabilités ESG?**

**Jason :** Pour participer au marché du carbone, il faut comprendre les occasions associées à la hausse du prix du carbone imposée par les entreprises et les pouvoirs publics, et les anticiper de diverses façons. Toutefois, le marché du carbone n'est qu'un outil parmi tant d'autres pour les entreprises. Allons-nous diversifier notre consommation de carburant? Allons-nous nous départir d'activités secondaires? Allons-nous adopter de nouvelles technologies? Allons-nous changer nos façons de faire? Et comment mettre à profit le marché du carbone? Les entreprises peuvent prendre toutes sortes de moyens pour lutter contre les changements climatiques et les risques liés au carbone, lesquels sont une composante importante du risque ESG. De plus, l'accès au capital est crucial, et si les pourvoyeurs de capitaux font des critères ESG une priorité, les entreprises doivent faire de même. Heureusement, diverses solutions multidisciplinaires peuvent être mises à profit à cet égard.

## 5) Quel est, à votre avis, le rôle des avocats dans la prestation de conseils aux clients sur leurs responsabilités ESG, selon notre compréhension de l'importance des critères ESG pour les entreprises, et du rôle de l'avocat en tant que conseiller?

**Jason :** L'avocat doit à la fois réaliser la transaction et comprendre les risques ESG actuels et ceux qui se manifesteront à mesure que le cadre réglementaire et juridique évoluera. Les avocats sont souvent très bons pour dire à leurs clients : « voici ce que dit la loi, et voici ce qu'il faut faire pour s'y conformer ». L'avocat ESG doit pouvoir dire : « voici les thèmes et tendances ESG; voici ce qu'il en coûte maintenant et ce qu'il en coûtera ultérieurement. Qu'allez-vous faire par rapport à cela, pas seulement dans la présente transaction, mais dans votre façon de gérer votre entreprise?» Avec la hausse du prix du carbone, les actions ESG des entreprises sont surveillées de près, et leur fardeau réglementaire s'alourdit. Nous devons accompagner nos clients et les conseiller de manière dynamique et continue, et pas seulement leur indiquer comment respecter les lois en vigueur au moment de la transaction – je crois que notre rôle de conseiller de confiance a une portée beaucoup plus large.

**Myron :** Il est important que les avocats demeurent au fait des tendances canadiennes et internationales concernant les critères ESG, car bon nombre d'entreprises exercent leurs activités dans plus d'un pays. Nous vivons dans un monde plus interconnecté que jamais, ce qui signifie que les organisations, et les avocats qui les conseillent, doivent se tenir au courant des changements survenant d'autres secteurs. Il ne suffit pas de connaître la version actuelle de la loi : il faut anticiper les modifications qui y seront apportées et leurs conséquences. Nous devons donc aviser nos clients de ces tendances et leur faire part des risques, puis leur fournir l'aide nécessaire pour atténuer ces risques. En matière de gouvernance, le rôle de l'avocat est de veiller à ce que les conseils d'administration et les dirigeants des entreprises disposent d'une solide structure de surveillance des critères ESG, capable de repérer les risques, de les évaluer et de les éliminer dans la mesure

## CE QUI NOUS ATTEND

Miller Thomson est là pour soutenir et conseiller ses clients, qu'ils aient besoin de réaliser une acquisition, de procéder à un refinancement ou de prendre des décisions stratégiques concernant les critères ESG. Ne manquez pas le troisième numéro de Dans le blanc des yeux, qui sera publié cet automne.

# TRANSACTIONS REPRÉSENTATIVES DU T1 2022

## Représentation de Zachin Automotive Group

Acquisition par Zachin Automotive Group d'un ensemble de concessionnaires et d'activités connexes formant le Groupe de détail de Toronto de Mercedes-Benz Canada Inc.

**Mercedes-Benz Canada Inc.**

## Représentation de Wärtsilä Corporation

Acquisition de PortLink Global, une société de solutions portuaires de Vancouver, par Wärtsilä Corporation, un fabricant mondial de solutions technologiques pour les secteurs du transport maritime et de l'énergie.

**PortLink Global**

## Représentation de Strategic Retail Partners (SRP)

Acquisition de Distributions Franco, un importateur, distributeur et grossiste canadien de produits de détail, par SRP, une société de portefeuille de Aurora Capital Partners et un chef de file de la gestion de produits et des solutions dans le commerce de détail.

**Distributions Franco**

## Représentation de Pluribus Technologies Corp.

Acquisition par Pluribus Technologies Corp. (TSXV:PLRB) du capital-actions de Veemo Inc., seul membre et détenteur de Social5, LLC et Social5 Development Group, LLC, qui aident les PME à gérer leur présence sur les médias sociaux.

**Veemo Inc.**

## Représentation de Pinnacle Climate Technologies

Acquisition d'actifs de Pura Air Purification, fabricant de solutions pour la qualité de l'air intérieur, par Pinnacle Climate Technologies, fournisseur américain de produits de contrôle de ventilation et climatisation.

## Représentation de Alira Health

Acquisition transfrontalière de Self Care Catalysts, Inc., une société canadienne de soins de santé en ligne, par Alira Health, une société de services-conseils et technologies en soins de santé.

**Self Care Catalysts Inc.**

## Représentation de K.B. Recycling

Acquisition d'oceansix GmbH, une société allemande axée sur le développement de technologies et de produits à partir de matériaux récupérés, de RAM.ON finance GmbH, par K.B. Recycling Industries Ltd. (faisant affaire sous le nom d'Alkemy), une société de technologie environnementale établie en Israël.

**oceansix GmbH**

## Représentation de Day 2 Mobility

Vente de Day 2 Mobility, fournisseur de services de TI à OCR Canada, un spécialiste des solutions technologiques, notamment des produits, des logiciels et des services d'identification automatisée et de capture de données.

**OCR Canada**

## Représentation de Viral Nation 250 M\$ CA

Investissement en actions par Eldridge Industries et Maverix Private Equity dans Viral Nation Inc., une société canadienne de médias numériques novatrice.

## Représentation de BMO Capital Partners 50 M\$ US

Phase de financement de série B dans Certn, un fournisseur canadien de solutions de vérification des antécédents.

## Représentation de Unimax Ltd.

Souscription par des investisseurs institutionnels d'une participation de 23 % dans Unimax Ltée, un important grossiste et distributeur de pneus canadien.

## Représentation de Lithium Ionic Inc.

Conseiller de Lithium Ionic Inc. dans le cadre de sa transformation en société ouverte par prise de contrôle inversée de POCML 6 Inc. pour devenir Lithium Ionic Corp. (TSXV : LTH).

# TRANSACTIONS REPRÉSENTATIVES DU T1 2022

## Représentation de CoinAnalyst UG.

Prise de contrôle inversée de Brandenburg Energy Corp., devenue CoinAnalyst Corp., une plateforme d'analyse des mégadonnées par intelligence artificielle pour le marché des cryptomonnaies.

## Représentation de True North Commercial REIT 50 M\$

Établissement d'un programme de placements au cours du marché pour l'émission et la vente de parts de fiducie de True North Commercial REIT.

## Représentation de Bear Creek Mining Corporation 34,5 millions de dollars

Placement d'actions ordinaires par prise ferme au moyen d'un prospectus préalable par Bear Creek Mining Corporation (TSXV : BCM), avec exercice complet de l'option de surallocation des preneurs fermes.

## Représentation de Alexco Resource Corp. 28,75 millions de dollars

Placement par prise ferme par Alexco Resource Corp. (NYSE American / TSX : AXU).

## Représentation de Stifel GMP 21 millions de dollars

Financement par voie prise ferme de Arizona Metals Corp. (CVE: AMC), avec Stifel GMP comme placeur.

## Représentation de Optimi Health Corp. 20,7 millions de dollars

Premier appel public à l'épargne sursouscrit par Optimi Health Corp. (CSE : OPTI).

## Représentation de Facedrive Inc. 17,5 M\$

Placement privé entièrement souscrit dans Facedrive Inc., une société de technologie canadienne qui fournit des services de transport par VE, de covoiturage, de livraison de nourriture et d'approvisionnement alimentaire interentreprises et d'autres solutions environnementales.

## Représentation de Canaccord Genuity Corp. \$16 million

Subscription receipt financing by Playmaker Capital Inc., a digital sports media company, with Canaccord Genuity as the lead agent.

## Représentation de Lithium Ionic Inc. 14 millions de dollars

Placement privé de reçus de souscription relatif à un appel public à l'épargne en cours de Lithium Ionic Inc., société d'exploration du secteur des ressources devenue propriétaire du projet Itinga Lithium au Brésil à la suite d'une opération admissible avec une SCD sous le régime des politiques de la Bourse de croissance TSX.

## Représentation de Peninsula Capital Corp. 13,3 millions de dollars

Placement privé parallèle avec courtier d'actions ordinaires de Peninsula Capital Corp.

## Représentation de Stifel GMP 5,6 millions de dollars

Financement par voie de prise ferme par Gold Terra Resource Corp.